

## POINT EPIDEMIOLOGIQUE

**13/10/2021**

La pandémie liée à la Covid 19 est encore d'actualité en particulier dans notre département.

Si au niveau national les indicateurs se sont tous améliorés de façon très nette, l'Île de France reste en zone d'alerte et cela concerne bien sur les Yvelines.

Quelques chiffres permettent de comprendre cette situation.

Alors qu'au niveau national le taux d'incidence (nombre de cas pour 100 000 habitants) est de 44. Il est de 63 en Ile-de-France et de 61 dans les Yvelines (le seuil d'alerte se situe au-dessus de 50)

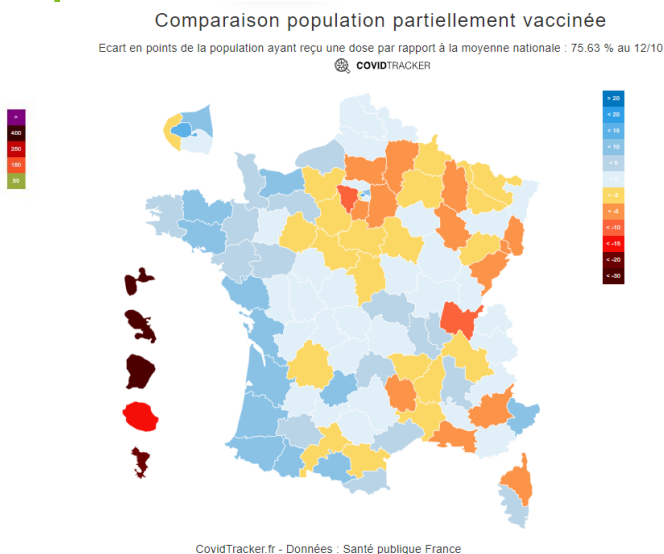
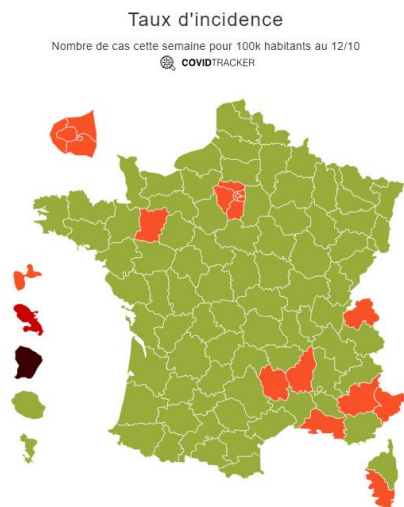
Le taux de positivité des tests covid est de 0.96 % au niveau national, il est de 1.1% en Ile-de-France et de 1.3 dans les Yvelines.

Le R est à 0.82 au niveau national et se situe à 0.87 en Ile-de-France.

Tous ces chiffres montrent que le virus est encore très actif dans notre région et plus particulièrement dans notre département et que le moment n'est pas encore venu pour relâcher les gestes barrières, lesquels associés à la vaccination sont notre meilleure garantie de sécurité.

La situation des Yvelines s'explique en grande partie par un très faible taux de vaccination de la population. En effet le taux de vaccination n'est que de 62.45% (proportion des personnes ayant reçu au moins une dose) dans notre département qui se situe 13% en dessous de la moyenne nationale (moyenne nationale 75.3%).

La comparaison de la carte des incidences avec celle des taux de vaccination est tellement parlante qu'elle se suffit à elle-même.



Les Yvelines détiennent ainsi avec l'Ain le record des départements de métropole les moins vaccinés !! à la différence près que les densités de populations ne sont pas les mêmes dans ces deux départements, avec comme corollaire des risques différents. Cela explique que l'Ain bénéficie d'un taux d'incidence plus bas que les Yvelines.

## INFORMATIONS

### **La vaccination est efficace à plus de 90% pour réduire les formes graves de Covid-19 chez les personnes de plus de 50 ans en France.**

Dans le cadre du dispositif de surveillance renforcée des vaccins contre la Covid-19, EPI-PHARE (Groupement d'Intérêt Scientifique ANSM-Cnam) a conduit deux nouvelles études de pharmaco-épidémiologie à partir des données du Système National des Données de Santé (SNDS) afin d'évaluer l'efficacité des vaccins pour prévenir les formes graves de Covid-19 chez les personnes âgées de 50 à 74 ans et chez les personnes âgées de 75 ans et plus.

Les résultats de ces deux études confirment l'impact majeur de la vaccination. Les vaccins Cominarty, Spikevax et Vaxzevria sont efficaces à plus de 90% contre les formes graves de Covid-19 dans ces deux populations, et ce, jusqu'à au moins 5 mois après un schéma



complet (dernières données disponibles). Cela signifie que les personnes vaccinées ont 9 fois moins de risque d'être hospitalisées ou de décéder de la Covid-19 que les personnes non vaccinées.

<https://ansm.sante.fr/actualites/la-vaccination-est-efficace-a-plus-de-90-pour-reduire-les-formes-graves-de-covid-19-chez-les-personnes-de-plus-de-50-ans-en-france>

### **Troisième dose vaccinale :**

Tous les soignants (ce qui inclus l'ensemble des salariés du médico-social) sont éligibles à la troisième dose de vaccin contre la Covid 19, ainsi que les personnes à risque et les personnes de leur entourage.

Cette troisième dose doit être faite au minimum 6 mois après la seconde dose.

Elle doit être faite avec un vaccin à ARNmessager Pfizer ou Moderna indifféremment et ce quel que soit le schéma vaccinal utilisé pour les 2 premières doses.

Cette troisième dose est fortement recommandée, mais elle n'est pas obligatoire pour les professionnels contrairement aux 2 premières doses.

Il n'est actuellement pas prévu de faire des séances au niveau de l'association et ce d'autant qu'il est maintenant très facile d'accéder à la vaccination : médecins traitants, infirmiers libéraux, pharmacies, maïeuticiens, kinésithérapeutes, chirurgiens- dentistes et centres de vaccination.

[https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_3290677/fr/covid-19-la-has-elargit-le-perimetre-de-la-dose-de-rappel](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3290677/fr/covid-19-la-has-elargit-le-perimetre-de-la-dose-de-rappel)

[https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_3240117/fr/strategie-de-vaccination-contre-le-sars-cov-2-actualisation-des-facteurs-de-risque-de-formes-graves-de-la-covid-19-et-des-recommandations-sur-la-strategie-de-priorisation-des-populations-a-vacciner](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3240117/fr/strategie-de-vaccination-contre-le-sars-cov-2-actualisation-des-facteurs-de-risque-de-formes-graves-de-la-covid-19-et-des-recommandations-sur-la-strategie-de-priorisation-des-populations-a-vacciner)

### **Vaccination contre la grippe saisonnière.**

A l'image du coronavirus la grippe est une maladie contagieuse d'origine virale.

Elle peut être grave pour votre enfant/protégé, pour vous, pour votre entourage et pour les personnes prises en charge dans nos établissements.

Des vaccins efficaces et bien tolérés existent contre la grippe saisonnière.

Association Délös Apei 78  
Siège social

24 Rue de la Mare Agrad – 78770 THOIRY  
Tél : 01 34 94 02 02 – Fax : 01 30 46 77 50  
E-mail : [siege@delos78.fr](mailto:siege@delos78.fr)





- N'hésitez pas à vous faire vacciner et à autoriser la vaccination de vos enfants adultes.
- Privilégiez les vaccins quadrivalents (ils sont dirigés contre 4 souches virales et offrent une meilleure protection que les vaccins trivalents).
- La seule contre-indication est l'allergie à l'ovalbumine (œufs et protéines de poulets).
- Les autorités sanitaires ont confirmé la compatibilité des vaccins contre la Covid 19 et les vaccins antigrippaux. Les personnes devant faire leur troisième dose de vaccin contre la Covid 19, peuvent donc se faire vacciner également contre la grippe saisonnière.

Pour ce qui concerne les salariés DélOs, si vous n'êtes pas éligible à la prise en charge du vaccin antigrippal par la sécurité sociale (+ de 65 ans, Affection de Longue Durée, Grossesse...), notre mutuelle d'entreprise (la mutuelle Verspieren) rembourse intégralement le vaccin antigrippal sur présentation d'une facture d'achat (prise en charge à hauteur de 40€ des vaccins non remboursables par la sécurité sociale. Un vaccin antigrippal coûte environ 10€). Vous pourrez vous faire vacciner chez un médecin ou un pharmacien (pratiquant la vaccination).

Si vous êtes éligible par la sécurité sociale à la vaccination antigrippale, vous avez reçu un bon. Dans ce cas vous pouvez vous faire vacciner chez un médecin, chez un pharmacien (s'il pratique la vaccination), chez un infirmier ou pour les parturientes et leur entourage chez une sage-femme.

La prescription médicale préalable reste nécessaire pour les patients de moins de 18 ans.

[https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_3288855/fr/covid-19-et-grippe-la-has-precise-les-conditions-d-une-co-administration-des-vaccins](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3288855/fr/covid-19-et-grippe-la-has-precise-les-conditions-d-une-co-administration-des-vaccins)

Rédacteur :

Docteur René Jacob-Vestling  
Directeur Médical

Le 13/10/2021

Association DélOs Apei 78  
Siège social

24 Rue de la Mare Agrad – 78770 THOIRY  
Tél : 01 34 94 02 02 – Fax : 01 30 46 77 50  
E-mail : [siege@delos78.fr](mailto:siege@delos78.fr)





**Association Délos Apei 78**  
**Siège social**

24 Rue de la Mare Agrad – 78770 THOIRY  
Tél : 01 34 94 02 02 – Fax : 01 30 46 77 50  
E-mail : [siege@delos78.fr](mailto:siege@delos78.fr)

